



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

Chères Présentationnoises,
Chers Présentationnois,

Le Code municipal du Québec prévoit diverses obligations pour une municipalité et un conseil municipal. Parmi ces obligations, la mairesse doit vous présenter annuellement les faits saillants du rapport financier de la dernière année. Conséquemment, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier 2022. Cet exercice de reddition de comptes sur les finances municipales vise à vous informer, en toute transparence des choix financiers qui ont guidé nos décisions au cours de la dernière année et de la situation financière actuelle. Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, elle comprend la rémunération des élus municipaux à la section S-45 du rapport. Les états financiers 2022 ont été vérifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et déposés à la séance du conseil municipal du 6 juin 2023. Ce rapport sera publié dans le journal municipal et sur le site internet de la Municipalité.

1. RAPPEL SOMMAIRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

Le rapport financier pour l'année 2022, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ont été déposés au Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 avril 2023.

Le rapport financier indiquait, au 31 décembre 2022, des revenus de 4 743 972 \$, des dépenses de 4 621 334 \$, des affectations et conciliations fiscales au montant de 379 192 \$ laissant un surplus des revenus sur les dépenses de 501 830 \$, portant ainsi les **surplus accumulés affectés et non affectés à 1 034 451 \$**, totalisant une répartition des fonds comme suit :

• Surplus accumulé non affecté :	1 034 451 \$
• Surplus affecté aménagement terrain	286 250 \$
• Surplus affecté pour vidange des boues :	47 984 \$
• Surplus affecté pour allocation de départ des élus :	8 435 \$
• Surplus affecté au centre Synagri	129 842 \$
• Budget an prochain (2023)	474 915 \$

TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2022 : - 1 981 877 \$

La création d'un surplus affecté au montant de 286 250 \$ a été créé pour le projet d'aménagement des deux terrains de tennis qui sera réalisé en 2023.

Un surplus de 15 634 \$ pour un total du surplus affecté de 47 984 \$ pour la vidange des boues. En 2022, nous avons prévus la vidange des étangs aérés qui a été reporté en 2023.

QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

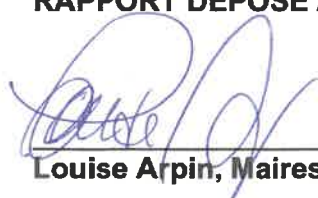
- Début des travaux de construction du garage municipal ;
Acquisition d'un camion F-150 2022 et d'une remorque fermée;
- Début du projet de construction de deux (2) terrains de tennis permanents et obtention d'une subvention de 9 000 \$ de Loisirs et Sport Montérégie en collaboration avec Kino-Québec et de 20 000 \$ du Fonds de développement rural de la M.R.C' des Maskoutains ;
- Mandat pour la conception de plan de stationnement pour le Centre Synagri ;
- Aménagement du parc Halte-Vélo des Patriotes;
- Aménagement d'une piste de ski fond et raquette.

2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions du Code municipal, voici l'état de la rémunération mensuelle versée aux membres du Conseil pour l'exercice de leur fonction, au cours de l'année 2022 :

	Maire	Conseillers	Conseiller délégué
Municipalité			
Rémunération de base	23 021.04 \$	5 754.96 \$	
Allocation non imposable	11 510.04\$	2 879.04 \$	
SOUS-TOTAL	34 531.08 \$	8 634.00 \$	
Municipalité régionale de comté			
Rémunération de base	6 828.83 \$		
Allocation non imposable	3 414.42 \$		
SOUS-TOTAL	10 243.25		
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains			
Rémunération de base			1 592.58 \$
Allocation non imposable			796.40\$
SOUS-TOTAL			2 388.98 \$
TOTAL	44 774.33 \$	8 634.00 \$	2 388.98 \$

RAPPORT DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023



Louise Arpin, Mairesse